



Tournoi mixte

22^{ème} édition

Mercredi 12/11

Samedis 22/11 et 29/11/2025

1. Qualification des joueurs

Seuls sont qualifiés les joueurs régulièrement inscrits dans l'établissement scolaire invité.

A cet effet, la présentation d'un **document officiel valable pour l'année 2025-2026, dûment signée par le chef d'établissement** et comportant l'identité de l'élève (nom, prénom, date de naissance exacte et photo) **est obligatoire** à l'inscription et avant chaque rencontre. Aucune dérogation ne sera accordée.

2. Catégories d'âge

La compétition est organisée pour les cinq catégories d'âge comme l'indique le tableau.

CATEGORIE	ANNEES DE NAISSANCE	CATEGORIE	ANNEES DE NAISSANCE
Poussin	2015-2016	Cadet	2009-2010
Benjamin	2013-2014	Junior	2006-2007-2008
Minime	2011-2012		

Un joueur d'une catégorie supérieure ne peut pas être aligné dans une **catégorie inférieure**. L'inverse est possible.

3. Composition des équipes

Chaque équipe est obligatoirement composée de 4 joueurs : **2 filles et 2 garçons**.

La même composition est conservée durant toute la compétition (qualifications – ¼ de finales – ½ finales – finale).

4. Règles de jeu particulières

Joueurs en jeu : chaque équipe doit avoir au moins une fille sur le terrain. **Toute équipe ne disposant pas de fille jouera en infériorité numérique**. Les remplacements se font librement en situation de jeu arrêté.

Temps de jeu : - qualifications : 1 x 10 min, chronomètre ouvert.
- ½ finales, match de classement & finale : 1 x 10 min, chronomètre fermé.

Temps morts : 1 temps mort de 30 secondes par équipe.

Fautes d'équipe : - 7^{ème} faute = 2 lancers-francs même sur panier réussi
- 10^{ème} faute = 2 lancers-francs + la possession de la balle même sur panier réussi.

Entre deux : toute situation d'entre deux = balle à la défense.

Engagement : le début d'un match se fait en check-ball après tirage au sort.

Remises en jeu : toute remise en jeu se fait en check-ball. Sur panier marqué, la balle revient à l'équipe adverse et la remise en jeu se fait dans le demi-cercle sous le panier en passant ou en dribblant. Dans ce cas, il est interdit de défendre dans ce demi-cercle.

Valeur des paniers : - 1 panier réussi avant la ligne des 3 pts ou un lancer-franc réussi = 1 point

- 1 panier réussi derrière la ligne des 3 pts = 2 points

Le match prend fin si une équipe marque 21 points.

Direction des rencontres : les rencontres sont dirigées par des arbitres de la Fédération Nationale de Basket-ball du Togo, des jeunes arbitres assistés par des jeunes officiels.

5. Sanctions

Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera, selon le cas :

- La disqualification du joueur
- La perte de la rencontre par forfait (21 à 0).

6. Organisation des rencontres et classement

Qualifications : par catégorie, les équipes sont réparties en poules. Les rencontres se déroulent en match aller simple et un classement est effectué par poule (1 victoire = 2 pts, 1 défaite = 1 pt ; 1 défaite par forfait = 0 pt). **La participation au QUIZ CULTUREL VIH/SIDA en ligne permet de gagner des points d'avance au début de chaque match de poule.** ([05-10] = +1pt ; [11-17] = +2pts et [18-20] = +3pts).

Les deux (2) premières de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale.

7. Réclamations et litiges

Les réclamations sont déposées auprès du secrétariat de la compétition.

Les litiges sont tranchés par une commission composée de 3 membres du comité d'organisation et par 2 arbitres (1 jeune officiel + 1 arbitre de la fédération).

REGLEMENT DU CONCOURS DE DANSE

Introduction

Le concours de danse organisé par l'Association Sportive du Lycée Français de Lomé (ASLFL) qui s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA vise la promotion de la créativité artistique et de la solidarité entre élèves.

Article 1: Participants

Le concours est ouvert à tous les élèves du Lycée Français de Lomé et des établissements partenaires de Lomé. Les prestations peuvent être **individuelles** ou **collectives** (maximum **8 danseurs** par groupe). Chaque groupe doit choisir un responsable qui sera l'interlocuteur du comité d'organisation. L'inscription se fait au plus tard le 17 novembre 2025 par le dépôt de la vidéo sur le drive et le paiement des frais de participation.

Article 2: Durée

Chaque chorégraphie doit durer **entre 2 et 3 minutes maximum**. Tout dépassement de **plus de 15 secondes** entraîne un retrait d'**1 point** sur la note finale.

Article 3: Déroulement du concours

Le concours comporte deux phases :

Phase 1 – Sélection vidéo

Les participants doivent **filmer leur chorégraphie complète** (entre 2 et 3 minutes) sous format MP4. La **vidéo** doit être déposée sur le **drive officiel du Lycée Français de Lomé** au plus tard le **17 novembre 2025**. Les vidéos seront publiées en ligne pour **recueillir des "likes"**. Tout dépôt tardif entraînera l'exclusion automatique du concours. Le **jury** évaluera également chaque vidéo à partir d'une grille d'évaluation spécifique. Le **classement final de la phase 1** résulte de la **moyenne pondérée** entre :

- la **note du jury** (70 %)
- le **classement populaire (likes)** (30 %)

Les **12 meilleures prestations** seront **sélectionnées pour la phase 2**.

Phase 2 – Finale sur scène

Les 12 groupes finalistes présenteront leur chorégraphie **en direct sur scène**, devant le public et le jury. Les critères d'évaluation porteront sur la performance scénique et la cohérence avec le thème de la solidarité.

Article 4: Musique

Les musiques doivent être **respectueuses des valeurs éducatives**. Chaque groupe qualifié pour la phase 2 doit fournir sa bande sonore en format numérique au plus tard le **27 novembre 2025**.

Article 5 : Costumes et accessoires

Les costumes et accessoires sont autorisés s'ils servent l'expression du thème. Ils doivent être **décents, sécuritaires et appropriés** au cadre scolaire.

Article 6: Jury et notation

Le jury est composé de membres (enseignants, artistes, éducateurs, représentants de l'ASLFL) désignés par l'ASLFL. Il attribuera une note selon la grille d'évaluation correspondant à chaque phase. La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 7 : Résultats et récompenses

Les résultats seront proclamés à l'issue de la deuxième phase. Des distinctions seront décernées aux meilleures prestations selon la décision du jury.

Article 8 : Dispositions diverses

Toute attitude contraire à l'esprit du concours (tricherie, moquerie, propos déplacés) entraînera la **disqualification**. Le **respect du matériel et du lieu** est obligatoire. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification utile au déroulement du concours.